



Délibération No.01-2023
Décision modificative n°2 au budget 2022

Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du 31 janvier 2023

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Nathalie Valleix, Secrétaire générale de la préfecture, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente
- . M. Eric Lebas, Directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, Vice-président

Au titre de la Région Nouvelle-Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . Mme Cerise Jouinot
- . M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

M. Olivier Balez, Personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, Conseillère au Département de la Charente avait donné pouvoir à M. Mardikian
- . M. Jean-François Dauré, Vice-président avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin
- . M. Gérard Lefèvre, Maire-adjoint de la Ville d'Angoulême avait donné pouvoir à Mme Nathalie Valleix,
- . M. Gérard Desaphy, Conseiller de la Ville d'Angoulême avait donné pouvoir à M. Eric Lebas,

Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, Conseiller, Département de la Charente
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Caroline Papin, Conseillère patrimoine, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Jacques Deville, Conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . Mme Audrey Granet, cabinet du Président, Département de la Charente

Cité de la BD

- M. Vincent Eches, Directeur général
- M. Jean-Guilhem Maillard, Secrétaire général
- Mme Laure Ferru, Secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Gérard Lefèvre, Maire-adjoint de la Ville d'Angoulême
- . Sylvain Pothier-Leroux, Responsable rayonnement territorial et politique de l'image Ville d'Angoulême
- . Mme Stéphanie Hazouard-Héraud, Coordinatrice filière livre, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Marina Sichantho, Directrice générale adjointe, Cité BD

présents : 7

pouvoir : 4

votants : 11 (sur 13 membres)

la cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Délibération No 01-2023 Décision modificative n°2 au budget 2022

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire annuelle il convient de procéder à une dernière délibération d'ajustement qui permettra notamment de constater les écritures de fin d'année et d'effectuer les virements de crédits nécessaires sur l'exercice 2022, comme l'autorise la nomenclature comptable M4 applicable à l'établissement.

Les modifications ainsi effectuées concernent les points suivants :

- **Les stocks de la librairie :**

La valeur du **stock initial** de la librairie disponible au 31/12/2021 était de **180 241 €**, ce montant est inscrit en dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 011).

Suite au dernier inventaire effectué à la librairie le **stock existant** au 31/12/2022 est désormais évalué à **196 251 €**, ce montant est porté en recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement au compte n°6037 (chap. 013).

La variation de stocks constatée, c'est-à-dire la différence entre le stock inventorié et le stock initial, s'élève à **16 010 €**.

On peut observer que le stock final est supérieur au stock initial : il y a donc eu un stockage de marchandises, c'est-à-dire une hausse du stock. Cette partie stockée n'a pas été vendue pendant l'exercice 2022 et sera vendue au cours de l'exercice 2023. Elle fera donc partie des charges de l'exercice 2023.

- **Les congés payés :**

Pour rappel, à l'exception du Directeur la totalité des salariés se trouvent sous statut de droit privé. Tout au long de l'année l'ensemble de l'effectif de la Cité constitue un droit à congés qui est une charge pour l'établissement.

La valeur de ce droit a été **comptabilisée au 31/12/2021** pour un montant de **258 836 €**. Dès lors la valeur de ce droit à congés, estimé à **248 116 € au 31 décembre 2022**, permet de constater **une variation à la baisse de - 10 720 €** et donc un impact du même montant sur les recettes de fonctionnement.

En effet, comptablement c'est une baisse de charges pour l'établissement qui se traduit par la saisie d'un produit sur l'exercice 2022 en section de fonctionnement au chapitre 013 « Atténuations de charges ».

Ci-dessous le coût total des dépenses estimées pour les Congés Payés et le Compte Epargne Temps au 31/12/2022 :

	TOTAL CP+CET	TOTAL HS
Solde année 2022	248 116 €	12 012 €
Solde année 2021	258 836 €	0 €
VARIATION 2022/2021	-10 720 €	12 012 €

Par ailleurs sur le même principe que pour les congés payés il sera inscrit dans les comptes la quotité d'heures supplémentaires dues aux salariés à la date du 31/12/2022. Une variation de ce solde sera constatée au cours des prochains exercices.

Les crédits inscrits en début d'exercice 2022 étant suffisants il n'y a aucune écriture à prévoir sur cette DM2.

- **Ajustements lignes budgétaires :**

Au niveau de la section de fonctionnement, en complément de l'inscription des crédits relatifs à la variation des stocks en dépenses et en recettes, il convient également de noter :

- l'ajout de crédits en dépenses à hauteur de 16 010 € sur la ligne des achats de marchandises,
- l'ajout de crédits en dépenses et en recettes à hauteur de 47 000 € dans le cadre de la reprise des immobilisations et de l'autofinancement des amortissements.

La section de fonctionnement avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en équilibre pour cette DM2.

Au niveau de la section d'investissement, il convient de noter :

- l'ajout de crédits en dépenses et en recettes à hauteur de 7 500 € au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour l'intégration d'immobilisations en cours (études avant travaux),
- l'ajout de crédits à hauteur de 47 000 € en dépenses d'investissement au compte n°13918 « Autres subventions d'investissement inscrites au compte de résultat » (chap. 040) ainsi qu'en recettes de fonctionnement au compte n°777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » (chap. 042) dans le cadre de la reprise des immobilisations et de l'autofinancement des amortissements.

La section d'investissement, avec les propositions indiquées ci-dessus, présente un solde en équilibre de pour cette DM2.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider cette décision modificative n°2 au budget principal 2022, sur les ajustements et les montants inscrits.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

DM2 au budget 2022

Modifications en section de fonctionnement

I - Dépenses de fonctionnement

	BP 2022 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 011 "Charges à caractère général"	3 057 100 €	196 251 €	3 253 351 €
Chapitre 023 "Virmt à la sect° de fonctionnement"	0 €	47 000 €	47 000 €
Total dépenses		243 251 €	

II - Recettes de fonctionnement

	BP 2022 + DM	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 013 "Atténuations de charges"	98 955 €	196 251 €	276 460 €
Chapitre 042 "Opérat° d'ordre transfert entre sect°"	300 000 €	47 000 €	347 000 €
Total recettes		243 251 €	

Solde (II - I)

0 €

DM2 au budget 2022

Modifications en section d'investissement

I - Dépenses d'investissement

	BP 2022	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 040 "Opé. d'ordre de transfert entre sect°"	300 000 €	47 000 €	347 000 €
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"	0 €	7 500 €	7 500 €
Total dépenses		54 500 €	

II - Recettes d'investissement

	BP 2022	Propositions nouvelles	Total
Chapitre 021 "Virt. de la sect° de fonctionnement"	0 €	47 000 €	47 000 €
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"	0 €	7 500 €	7 500 €
Total recettes		54 500 €	

Solde (II - I) 0 €